

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2020**

Délibération
n° 2020.07.100

**Autorisation du vote
électronique**

LE NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT à 15h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2020**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Martine RIGONDEAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

**DELIBERATION
N° 2020.07.100**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

AUTORISATION DU VOTE ELECTRONIQUE

Considérant que l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les cas dans lesquels il peut être recouru au scrutin public ou au scrutin secret. Quel que soit le mode de scrutin choisi, cet article n'interdit ni n'impose des modalités de vote particulières.

Considérant que le recours au vote électronique a pour avantage de moderniser le vote des délibérations et des élections, d'assurer la fiabilité des votes et de fluidifier le déroulement des séances de conseil communautaire.

Considérant que le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin, est garanti par le vote électronique,

Vu le certificat produit par le prestataire qui garantit le secret du vote, le traitement des données personnelles en conformité avec le RGPD,

Je vous propose :

D'AUTORISER le recours au vote électronique pour les délibérations figurant à l'ordre du jour de la séance d'installation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

16 juillet 2020

Affiché le :

17 juillet 2020